



Suicides à France Télécom : les syndicats veulent plus qu'un procès pour harcèlement moral

francetvinfo, le 07.07.2016

Le parquet de Paris vient de demander le renvoi en procès pour harcèlement moral de France Télécom et de son ex-patron, Didier Lombard.

Ils veulent aller plus loin. Après que le parquet de Paris a réclamé, jeudi 7 juillet, le renvoi en procès pour harcèlement moral de France Télécom et de son ex-patron dans l'affaire des suicides en 2008 et 2009, les syndicats de l'entreprise jugent la qualification retenue très "réductrice".

Francetv info fait le tour d'horizon des réactions.

La CFE-CGC réclame un procès pour "homicide involontaire"

Pour le syndicat CFE-CGC d'Orange (ex-France Télécom), les enquêteurs auraient pu trouver des chefs d'inculpation supplémentaires.

"Il est indispensable que les magistrats instructeurs en charge du dossier tirent toutes les conséquences des éléments figurant dans la procédure et décident de renvoyer les personnes physiques et morale mises en examen devant la juridiction correctionnelle des chefs combinés d'homicide involontaire, mise en danger de la vie d'autrui et harcèlement moral", déclare l'organisation dans un communiqué.

"Les pièces de la procédure pénale ne permettent pourtant pas de se limiter à la seule qualification de harcèlement moral, terriblement réductrice, alors que la démonstration est clairement faite d'un mépris délibéré qui a mis en danger la vie des personnels aux seules fins de respecter des objectifs de compression salariale et d'augmentation corrélative des bénéfices destinés à satisfaire les actionnaires, dont l'État", ajoute la CFE-CGC.

Elle "espère être entendue pour que les personnels de (son) entreprise puissent définitivement tourner la page", mais aussi pour que de tels drames "ne se reproduisent plus dans une entreprise française", conclut-elle.

Sud veut fédérer les syndicats pour rendre la direction "pleinement responsable" de l'affaire

De son côté, Sud, qui avait porté plainte à l'époque du drame, dit vouloir "continuer de combattre la logique financière, poussée à son extrême au plus fort de la crise sociale, (qui) a conduit (des) collègues à perdre leur vie à la gagner".

"Avec 20 000 départs annoncés et seulement 6 000 recrutements pour les années 2016 à 2018, la satisfaction des actionnaires reste une priorité à Orange même si la violence est moindre puisque les départs concernent des salariés accompagnés vers la retraite", ajoute Sud dans un communiqué.

Le syndicat annonce qu'il "va s'adresser aux autres fédérations syndicales parties civiles pour coordonner (leurs) efforts afin que les employeurs soient rendus pleinement responsables de leur gestion au mépris de la santé des salarié(e)s".

La CGT veut faire du procès un "avertissement à tous les dirigeants"

Pour la CGT, "ce procès à venir doit être l'occasion de reconnaître les victimes du harcèlement généralisé dans le groupe mais aussi de condamner des méthodes de management autoritaires et inhumaines".

"Il doit être un avertissement à tous les dirigeants des entreprises du secteur des télécoms qui, dans la période, font de la suppression d'emplois l'alpha et l'oméga de la stratégie au nom de la rentabilité financière et au détriment de la vie de leurs salariés", ajoute le syndicat dans un communiqué.

"Dans un contexte où les questions de la santé et de l'épanouissement au travail sont aussi portées par le mouvement social en cours contre la loi El Khomri et traversent toute la société, la CGT (...) milite pour une prise en compte d'un management alternatif mettant le bien-être au travail et la qualité du travail au coeur des choix de gestion", conclut la CGT. □
